



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Bureau de régie interne

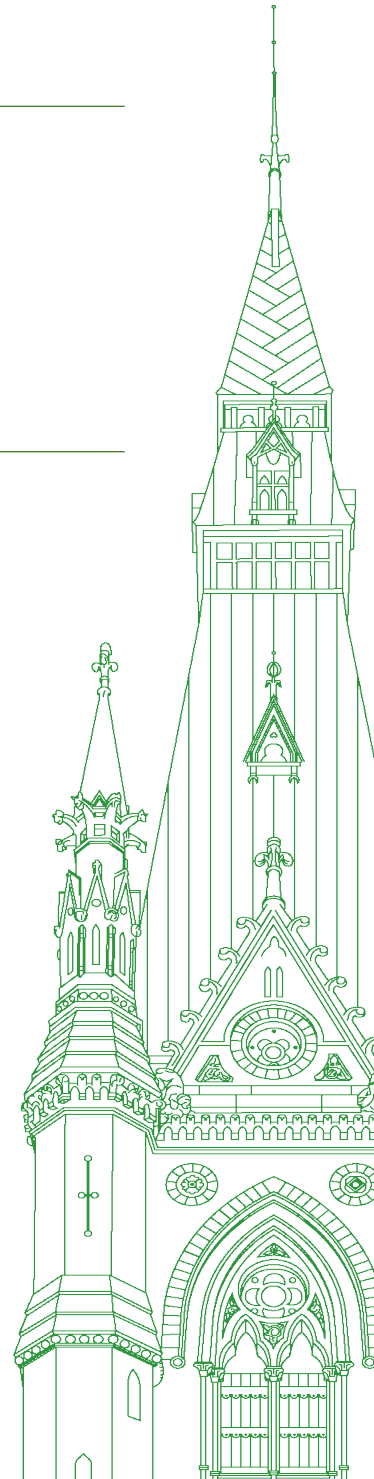
TRANSCRIPTION

NUMÉRO 007

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le jeudi 12 mars 2026

---





## Bureau de régie interne

Le jeudi 12 mars 2026

• (1135)

[Français]

**L'hon. Francis Scarpaleggia (président du Bureau de régie interne):** J'ouvre maintenant la séance.

Dehors, il fait un peu plus beau qu'hier à la même heure. On peut en être très reconnaissant.

Nous commençons par l'adoption du Procès-verbal de la réunion précédente. Est-ce qu'il est adopté?

**Des voix:** Oui.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Ça ne semble pas controversé.

Ensuite, nous passons au deuxième point à l'ordre du jour, les affaires découlant des réunions précédentes. Est-ce qu'il y a quelque chose à soulever par rapport à nos réunions précédentes?

**Des voix:** Non.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Parfait.

Nous passons donc au troisième point à l'ordre du jour, les services d'interprétation. Nous avons avec nous ce matin l'honorable Joël Lightbound, ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec. Nous recevons aussi Alex Benay, sous-ministre délégué de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement, ainsi que Jean-François Lymburner, président-directeur général du Bureau de la traduction.

Monsieur le ministre, est-ce que vous avez une intervention à faire pour lancer la discussion?

**L'hon. Joël Lightbound (ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et lieutenant du Québec):** Oui. Merci beaucoup, monsieur le Président, et merci beaucoup à tous les membres du Bureau de régie interne de me recevoir aujourd'hui.

J'ai entendu dire qu'il était plutôt inhabituel qu'un ministre vienne témoigner devant le Bureau. Donc, je suis honoré d'être ici. C'est un immense plaisir. Je vous remercie de m'accueillir pour parler aujourd'hui d'un service qui est absolument fondamental pour le fonctionnement de notre démocratie parlementaire.

Je veux d'abord profiter de l'occasion pour saluer les interprètes qui sont ici aujourd'hui pour soutenir les travaux du Bureau. Je les remercie. Par leur expertise et leur rigueur, ils permettent aux parlementaires de débattre et de légiférer dans les deux langues officielles, mais surtout, ils rendent nos travaux accessibles à tous les Canadiens. Leur rôle est essentiel à la vitalité de notre démocratie et à la confiance du public envers ses institutions.

L'interprétation parlementaire n'est pas qu'un service parmi tant d'autres. C'est une infrastructure démocratique essentielle. Chaque

année, des milliers d'heures d'interprétation sont nécessaires pour soutenir les travaux de la Chambre des communes, les comités permanents et spéciaux, les travaux du Sénat et les caucus et activités parlementaires connexes, que vous connaissez tous.

Depuis 2020, la demande a connu une hausse marquée en raison, notamment, de l'augmentation du nombre de réunions hybrides, de la multiplication des séances de comités et de la normalisation des plateformes numériques dans le fonctionnement parlementaire. Le tout a été accompagné d'une augmentation du coût des services d'interprétation d'à peu près 70 %. Parallèlement, le marché de l'interprétation au Canada est sous pression. Le nombre d'interprètes accrédités disponibles demeure limité, alors que la demande augmente dans l'ensemble des institutions publiques et privées. On a donc un contexte où la concurrence pour l'expertise est réelle. Face à cette réalité, notre responsabilité est double: protéger la qualité et la santé des interprètes, et assurer la continuité, sans interruption, des services au Parlement.

C'est pour ces raisons qu'au cours des dernières années, le Bureau de la traduction a pris des décisions structurantes. Premièrement, en matière de santé et de sécurité, des exigences techniques plus strictes ont été imposées pour les réunions hybrides, notamment par rapport à la qualité audio minimale requise. Ces mesures ont été adoptées pour réduire les risques de blessures acoustiques qui ont été documentées au Canada et à l'étranger. À ce chapitre, je note que le nombre d'incidents a diminué de 75 % au cours des dernières années. J'en profite pour rappeler à tous les parlementaires ici présents de toujours faire attention aux consignes en la matière, que vous connaissez, évidemment.

Deuxièmement, on a modernisé l'approvisionnement. En octobre dernier, une nouvelle offre à commande a été lancée pour les services d'interprétation dans les langues officielles destinées au Parlement et aux grands événements. Cette réforme met fin à un modèle contractuel rigide et nous permet désormais d'intégrer de nouveaux fournisseurs à intervalles réguliers, d'élargir progressivement le bassin d'interprètes et d'augmenter notre flexibilité opérationnelle en période de pointe. Concrètement, grâce à cette nouvelle approche et à cette offre à commande, le Bureau de la traduction dispose aujourd'hui d'un bassin de 41 interprètes pigistes accrédités, en plus des autres mécanismes contractuels qui sont déjà en place, et est en mesure de répondre aux besoins du Parlement. Ce nombre peut sembler modeste, mais, dans un marché spécialisé où la formation d'un interprète de conférence prend plusieurs années et où les taux de réussite à l'examen d'accréditation sont historiquement plutôt bas, chaque ajout au bassin représente un gain stratégique.

Troisièmement, on investit dans la relève. Le maintien d'une capacité durable passe par la formation, le mentorat et la planification à long terme. Sans relève structurée, il serait irresponsable de prétendre pouvoir garantir la stabilité des services dans cinq ou dix ans. Je veux également réaffirmer très clairement que le Parlement est la priorité absolue du Bureau de la traduction. Lorsque des arbitrages doivent être faits, les besoins parlementaires priment. La planification des ressources se fait en étroite collaboration avec l'Administration de la Chambre des communes pour anticiper les périodes de forte demande, notamment lors des travaux intensifs en comité ou des séances prolongées.

En ce qui concerne l'accréditation, permettez-moi d'être très direct: les normes n'ont pas été abaissées. Les exigences demeurent élevées. L'ajout d'un regard externe indépendant vise à renforcer la transparence et la crédibilité du processus. Les décisions finales demeurent exclusivement la prérogative du Bureau de la traduction. L'objectif n'est pas de faciliter la réussite, mais d'assurer la robustesse du processus et la confiance de l'écosystème professionnel.

Nous faisons face à un choix clair: soit nous maintenons des structures conçues pour un marché d'il y a 20 ans et nous risquons des ruptures de service, soit nous modernisons nos outils tout en protégeant la qualité et les normes professionnelles dont dépendent les parlementaires et, plus largement, la démocratie canadienne.

Nous avons choisi la voie de la responsabilité en modernisant l'approvisionnement, en protégeant la santé et la sécurité des interprètes, en investissant dans la relève et en sécurisant à long terme la capacité linguistique du Parlement. À ce chapitre, notre engagement est ferme. Nous voulons garantir un service stable, professionnel et à la hauteur des exigences d'un Parlement bilingue et moderne.

Je vous remercie beaucoup de votre attention, monsieur le Président et les membres du Bureau de régie interne.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Merci, monsieur le ministre.

Passons aux questions.

Monsieur Perron, vous avez la parole.

**Yves Perron (whip du Bloc québécois):** D'abord, je vous remercie beaucoup, monsieur le ministre, d'être avec nous ce matin. En tout respect, ça envoie un meilleur message que la correspondance que nous nous sommes échangée.

Dans votre énoncé, que vous nous avez remis, vous avez parlé de transparence. Or, ça fait quand même longtemps que je suis ce dossier. Vous vous souvenez que nous nous en sommes même parlé l'été dernier ou, en tout cas, à l'automne. J'ai été surpris, parce que quand on parle de transparence, il faut que le discours corresponde aux actions.

Nous avons reçu les gens du Bureau de la traduction au Bureau de régie interne et j'ai appris deux ou trois semaines plus tard que l'examen d'accréditation avait été modifié. Là, je ne suis pas en train de dire que l'examen d'accréditation n'est pas bon. Je n'ai pas les compétences pour dire ça. Cependant, il y a des éléments qui me font douter. Je trouve que nous aurions dû être informés de ça à ce moment-là. Il est sûr que nous n'avons pas posé de questions par rapport à ça, parce que nous ne nous attendions pas à ce que l'examen soit modifié. Ça n'a pas été dit, à moins que j'aie manqué un bout dans l'énoncé. M. Lymburner peut me corriger au besoin. Ça, c'est un exemple.

Donc, il faut que nous travaillions ensemble. Je vous le dis et je mets la table au début de notre échange: c'est vraiment dans un esprit respectueux et constructif que je suis ici. Nous nous en sommes parlé de façon informelle tantôt, mais je vous le redis de façon officielle.

Quand vous dites que le Parlement demeure une priorité absolue, ça veut dire qu'aujourd'hui, vous êtes en mesure de me garantir qu'il n'y aura aucune diminution de service pour le Parlement, que ce soit sur le plan de la quantité ou de la qualité.

Essayez d'avoir des réponses courtes, si vous le voulez bien.

• (1140)

**L'hon. Joël Lightbound:** Monsieur Perron, permettez-moi d'abord de saluer votre intérêt et votre leadership par rapport à ce dossier. Je sais que c'est un dossier qui vous tient à cœur. Vous en avez fait état. Nous avons eu des échanges à ce sujet et je pense que ça vous honore d'avoir un tel intérêt pour la qualité des services d'interprétation dans les deux langues officielles au Parlement. Je vous salue pour ça.

En réponse à votre première question, il n'y a pas eu de changement à l'examen d'accréditation. Comme vous le savez, il y a quatre interprètes du Bureau de la traduction qui font l'évaluation de l'examen. Le changement qui a été effectué, c'est que, là, on a ajouté les perspectives de deux évaluateurs externes. Vous les connaissez: il s'agit de Matthew Ball et de Louis Jolicoeur, qui sont des sommités en la matière. Ils apportent leur évaluation et leur perspective par rapport à l'examen, mais l'examen comme tel, pour accréditer un interprète, n'a pas changé. Je veux juste vous rassurer à ce sujet.

**Yves Perron:** Je veux bien vous croire sur le contenu. Cependant, je me pose un peu des questions sur l'affirmation que vous venez de répéter selon laquelle ce sont deux experts indépendants. On pourrait dissenter longtemps là-dessus, mais à mon sens, un administrateur du Bureau de la traduction n'est pas un auditeur indépendant. C'est quelqu'un qui fait partie de l'administration du Bureau de la traduction. Cependant, on va sur les détails. Je vais aller sur le fond.

Je n'avais pas l'intention de les nommer, mais vous venez de le faire. M. Jolicoeur, qui jouit en effet d'une bonne réputation, paraît-il, et M. Ball ne sont pas des interprètes accrédités par la Chambre des communes. Selon les informations que j'ai, ils ne pourraient pas travailler au Parlement. Encore une fois, je vous le demande, à vous et aux collègues qui sont à votre table: si je dis des choses qui ne sont pas exactes, je compte sur vous pour me corriger, parce que nous sommes ici pour vérifier les faits. Cependant, selon les informations que j'ai, ils ne sont pas accrédités. Donc, ils évaluent des gens dans un examen d'accréditation pour faire un travail alors qu'eux-mêmes n'ont pas les qualifications pour faire ce travail.

Est-ce qu'on pourrait imaginer un examen de l'ordre des ingénieurs qui ne serait pas évalué par un ingénieur, ou un examen de l'ordre des infirmières qui ne serait pas évalué par une infirmière? Là, je pourrais faire une longue liste. Il me semble qu'il y a une grande incohérence à ce sujet. Comme on est dans une période ébranlante — je vais la nommer comme ça, et je ne voulais pas commencer par l'examen, mais puisqu'on est allé dans ce sens, on va y aller —, il y a d'autres critères. Il y a une perte de confiance et une inquiétude.

Moi, je veux avoir confiance en vous et les gens du Bureau de la traduction. Je ne veux que ça. Je suis ici, encore une fois, avec une très bonne volonté. Cependant, vous me dites qu'on ajoute deux experts indépendants. Premièrement, je trouve que l'un d'eux n'est pas indépendant. Deuxièmement, ces gens ne pourraient pas faire le travail pour lequel ils évaluent des gens. Il me semble qu'il y a un problème.

**L'hon. Joël Lightbound:** Monsieur Perron, très respectueusement, vous avez raison dans le cas de M. Jolicoeur. Toutefois, dans le cas de M. Ball, c'est un interprète accrédité. D'ailleurs, il a été interprète en chef du Canada.

**Yves Perron:** Tant mieux.

**L'hon. Joël Lightbound:** Juste pour vous donner une idée de ses états de service, en plus d'avoir été interprète en chef du Canada, il a été interprète d'événements comme le G7 dans Charlevoix et des débats des chefs fédéraux. Il a même été interprète pour la visite du pape au Canada en 2022. C'est juste pour vous dire que c'est quand même quelqu'un qui a une feuille de route et des états de service — au Bureau de la traduction, en effet — de longue date.

Quant à M. Jolicoeur, on parle quand même d'un professeur émérite qui a fait des études postdoctorales à la Sorbonne, à Paris. Il a aussi fait ses études à l'Université Laval. Il a, lui aussi, des états de service assez impressionnants. Je pense que vous les connaissez.

Maintenant, permettez-moi de vous rassurer. Jusqu'à maintenant, dans les résultats des examens qui ont été faits en vertu de ce nouveau système, il n'y a pas de différence entre l'évaluation faite par les quatre interprètes qui président ce processus et les deux évaluateurs externes. On vient juste ajouter une perspective qui peut aider dans le processus.

**Yves Perron:** Permettez-moi de revenir là-dessus.

Premièrement, je suis heureux d'apprendre cette information concernant M. Ball. C'est parfait.

Deuxièmement, l'autre élément est le suivant. Vous me dites que c'est une perspective externe, mais qui vaut 50 % des voix. On change donc quand même beaucoup la pondération de l'examen. C'est ce qu'on m'a dit, mais corrigez-moi encore, au besoin.

**L'hon. Joël Lightbound:** Ce n'est pas 50 % des voix.

**Yves Perron:** Les quatre interprètes qui étaient là traditionnellement ont apparemment 50 % des voix et M. Jolicoeur a 50 % des voix. C'est M. Ball qui tranche en cas d'égalité. Est-ce faux ou est-ce exact?

• (1145)

**L'hon. Joël Lightbound:** Je vais laisser M. Lyburner commenter.

**Jean-François Lyburner (président-directeur général, Bureau de la traduction):** C'est une très bonne question. Comme on l'a mentionné, quatre interprètes et employés du Bureau de la traduction regardent les bandes vidéo et appliquent le même examen. Autrement dit, l'examen n'a pas changé. M. Ball regarde les mêmes bandes vidéo de façon indépendante, et M. Jolicoeur aussi. Selon le calcul mathématique appliqué, quatre employés de classification TR-04 révisent l'examen, en plus de M. Ball, ce qui donne un total de cinq personnes. M. Jolicoeur a donc à peu près un sixième du point de vue. Cependant, c'est toujours le Bureau de la traduction qui va prendre la décision en lien avec les résultats et qui est maître de la décision quant à l'accréditation, puisque c'est une accréditation du Bureau de la traduction.

**Yves Perron:** Monsieur Lyburner, êtes-vous en train de me dire que M. Jolicoeur n'a pas 50 % des voix pour l'évaluation?

**Jean-François Lyburner:** Exactement. Je vous l'avais dit la dernière fois aussi.

C'est ce que nous voulons. Il exerce ses fonctions de façon indépendante et il n'a pas de parti pris non plus, étant donné qu'il ne travaille pas au Parlement. C'était notre but d'augmenter la visibilité et la transparence.

**Yves Perron:** Nous voulons traiter de beaucoup de sujets, alors je vais passer sur ça. En tout cas, ce n'est toutefois pas l'information que j'avais.

Encore une fois, je n'accuse personne. Je suis ici de bonne foi. Je pose des questions et je veux des réponses.

On m'a dit que M. Ball était aussi membre du comité consultatif de l'Association canadienne de l'industrie de la langue, qui est l'organisme représentant les sous-traitants qui obtiennent la grosse partie des contrats présentement.

Premièrement, est-ce vrai? Deuxièmement, cela ne crée-t-il pas une espèce de conflit d'intérêts? Je dis ça sous toutes réserves. Toutefois, ça soulève quand même des questions. Quand une personne qui travaille au Bureau de la traduction est membre d'une association qui reçoit la grosse partie des contrats, ne peut-il pas y avoir un enjeu? Pour ma part, je n'ai pas le droit d'engager les membres de ma famille ou de faire des choses comme ça.

Je ne sais pas qui va répondre.

**Jean-François Lyburner:** Vous faites référence à l'Association des interprètes canadiens. Plusieurs groupes offrent des services aux interprètes dans chaque province. C'est un peu la même chose que l'Ordre des ingénieurs du Québec dont vous avez fait mention tantôt. Il y a des ordres provinciaux. Les gens choisissent, peuvent s'inscrire et être accrédités par leur ordre provincial. Il y a aussi l'AIIC, soit l'Association internationale des interprètes de conférence. Il est normal que M. Ball ait été membre de cette association, tout comme un ingénieur peut être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

**Yves Perron:** Selon vous, il n'y a pas de conflit d'intérêts et tout est beau. Je voulais juste m'assurer de ça.

**Jean-François Lyburner:** Absolument.

**Yves Perron:** Nous sommes dans un processus de vérification, et nous voulons rassurer les gens.

Maintenant, je vais aborder le gros du sujet. J'ai encore des doutes sur la raison pour laquelle on a changé le mode d'évaluation de l'examen. Le taux de réussite est passé d'en moyenne 11 % à presque 17 %, ce qui est quand même une augmentation du taux de réussite. Même si vous me dites que vous n'avez pas facilité l'examen, ça dépend de la pondération donnée.

Je vais parler des offres à commande. Le gouvernement a une politique très claire, par laquelle il privilégie le plus bas soumissionnaire.

Monsieur le ministre, généralement, ce n'est jamais bon pour les ministères et le gouvernement. On l'a vu dans différents ordres de gouvernement, que ce soit au Québec ou au fédéral. Quand on choisit le plus bas soumissionnaire en interprétation, ce n'est pas toujours la meilleure offre, parce qu'on ne choisit pas seulement le plus bas soumissionnaire, on choisit aussi une réduction des heures reconnues, une réduction de la reconnaissance du temps de préparation et une réduction du temps maximal d'exposition au mode hybride.

Donc, il y a un paquet de facteurs inquiétants pour les interprètes et pour les utilisateurs des services d'interprétation, dont moi et les citoyens moyens, parce que ça réduit beaucoup la quantité d'interprètes pigistes. Dans votre présentation, vous nous avez dit qu'il y a 41 interprètes pigistes. Je suis content de voir que le nombre a augmenté un peu. Le chiffre que j'avais était 37. Toutefois, avant, il y en avait quand même 84. Beaucoup de gens n'ont pas soumissionné.

Je vais vous faire une confidence: chaque fois que nous parlons de ça ici, ces gens m'écrivent après et me font part de leur vécu. J'ai des extraits de courriel. Je vois les offres faites et les circonstances dans lesquelles elles ont été refusées. Je trouve ça très inquiétant. Je pense que, quand il y a une pénurie dans un secteur d'emploi, on ne doit pas réduire les conditions, car on n'attirera pas de nouvelles personnes de cette façon. Vous me parlez d'offrir plus de formation et de nouveaux programmes — que je salue, car c'est correct d'offrir une formation à l'Université Laval —, mais c'est un microprogramme ou un diplôme d'études supérieures, alors qu'anciennement, on demandait une maîtrise pour être interprète au Parlement.

Donc, j'ai un souci. Pourquoi choisit-on le plus bas soumissionnaire et en fait-on le premier critère? Vous ne pouvez pas me dire que ce n'est pas le premier critère, parce que j'ai des extraits de courriel qui contiennent vos appels d'offres et on voit que c'est votre premier critère. C'est le premier, celui qui est en haut de la liste. C'est inquiétant.

C'est ce que je mentionnais dans la première lettre que je vous avais envoyée et qu'on a remise dans la lettre du Bureau de régie interne. Je vous demandais de considérer la suspension de l'appel d'offres pour qu'on se penche dessus, qu'on l'ajuste et qu'on s'assoie avec les gens du milieu. Je pense encore que ce serait une bonne idée.

Je ne dis pas que c'est la panique, mais j'ai donné des exemples. Je ne veux pas parler trop longtemps afin de vous laisser le temps de répondre: pensez-vous vraiment que c'est une bonne idée de choisir le plus bas soumissionnaire?

• (1150)

**L'hon. Joël Lightbound:** Je vais répondre au sujet du plus bas soumissionnaire, parce que c'est un concept important, surtout pour moi, le ministre des Services publics et de l'Approvisionnement.

Pour ce qui est du taux de réussite à l'examen, depuis octobre 2021, il y a eu sept examens d'accréditation. Il est vrai que la moyenne de succès est de 11 %, et je vous donne quelques exemples à ce sujet. En novembre 2022, donc avant les changements en question, le taux de succès était de 24 %. En octobre 2021, il était de 17 %. Alors, ça fluctue. Le taux de succès du dernier examen était de 16 %. Toutefois, comme je vous l'ai dit, il n'y avait pas d'écart entre l'évaluation des quatre interprètes et celles de M. Ball et de M. Jolicoeur. Donc, il y avait un taux de

16 % dans tous les cas. Juste pour vous rassurer sur ce chapitre, il est vrai que la moyenne est plus basse, mais il y a des fluctuations.

Pour ce qui est du choix du plus bas soumissionnaire, vous disiez que ce n'est jamais bon. Je ne suis pas d'accord pour dire que ce n'est jamais bon. La concurrence présente quand même un intérêt en approvisionnement. La nature même de notre système est de viser la concurrence pour obtenir la meilleure valeur pour les contribuables. Donc, je ne suis pas d'accord sur ce que vous disiez. Ce n'est pas parce qu'on est le plus bas soumissionnaire qu'on offre une moins bonne qualité. La qualité, le processus d'accréditation et l'accréditation restent les mêmes, et cette accréditation du Bureau de la traduction n'est pas simple à obtenir, comme on peut le voir par l'entremise des résultats de l'examen d'accréditation. Elle est difficile à obtenir, parce qu'on veut s'assurer d'avoir la meilleure qualité ici, au Parlement.

Choisir le plus bas soumissionnaire reste quand même une question de coûts. Nous sommes passés d'un coût de 800 \$ pour 6 heures d'interprétation en 2019 à la médiane d'aujourd'hui, qui est d'à peu près de 1 400 \$ pour quatre heures d'interprétation. Au cours des 5 dernières années, ça représente, entre autres, une augmentation de 70 % des coûts d'interprétation au Parlement. Je pense donc qu'il est légitime de s'assurer de gérer l'augmentation des coûts de manière responsable, et nous avons le meilleur système d'approvisionnement pour y arriver. Pour nous, l'offre à commande était une façon de maintenir la qualité et d'avoir la meilleure valeur, et, sur le plan des activités, d'avoir aussi plus de flexibilité pour nous assurer de répondre aux besoins du Parlement.

**Yves Perron:** Je comprends, mais il y a un contexte autour de l'augmentation de coûts de 70 %. Comparez votre épicerie aujourd'hui et il y a cinq ans; je suis sûr qu'on n'est pas très loin d'une augmentation des coûts de 70 %. Je suis sûr qu'on est pas loin de 70 % aussi pour le prix des loyers à Ottawa.

On a eu toute la période de la pandémie et de l'ajustement du Parlement pour permettre le travail en mode hybride. D'ailleurs, je souligne cette question, et je vous indique que ma formation politique tend la main pour travailler de façon constructive avec le gouvernement sur ce sujet, c'est-à-dire pour revoir le travail en mode hybride au Parlement, parce que je pense que d'énormes ressources y sont consacrées, alors qu'elles pourraient être mises ailleurs. Non seulement ça libérerait des ressources d'interprétation, mais ça libérerait aussi des ressources financières pour les autres activités du gouvernement. Je parle seulement de limiter ces pratiques. Je ne veux pas enlever complètement le travail en mode hybride. On pourrait garder le vote, et on pourrait garder la possibilité de siéger à distance s'il y a des conditions de santé exceptionnelles ou des raisons familiales. Toutefois, je pense que garder la possibilité de siéger à distance toute la journée, pour tout le monde et en tout temps est un gaspillage, puisque presque personne ne le fait — je ne sais pas si vous vous souvenez d'avoir entendu quelqu'un intervenir à la Chambre en ligne le mois dernier — et que c'est un événement très rare.

On a besoin de rationaliser les choses. Ce processus hybride augmente le danger pour les interprètes et détériore leurs conditions de travail. Parmi ces problèmes, je vous ai mentionné tantôt un changement qui m'inquiète beaucoup, à savoir le moindre temps d'exposition des interprètes travaillant en mode hybride au Parlement.

Voilà mon commentaire à propos de votre réponse. L'inflation existe, mais je pense qu'on peut rationaliser les dépenses à beaucoup d'endroits. Par ailleurs, la Loi sur les langues officielles est très claire: elle exige que les deux langues officielles, le français et l'anglais, ne fassent pas que coexister, mais qu'elles soient équivalentes et égales.

Vous m'avez garanti tantôt qu'il n'y aurait pas de restriction au Parlement. Je suis bien content, mais mon travail d'élu n'est pas de travailler seulement pour moi, il est surtout de travailler pour la population que je représente, à savoir la population du Québec et du pays. Je pense que la population a droit d'avoir une interprétation de qualité.

L'extrait que j'ai cité lors de la dernière réunion du Bureau de régulation interne, qui portait sur la Commission canadienne de sûreté nucléaire, était atroce. Je sais que vous le savez parce qu'il y a eu un ajustement. Je ne sais pas si vous êtes au courant de tous les détails, donc je vais vous les transmettre. Encore une fois, on me corrigera s'il y a d'autres versions. Le 12 février, j'ai fait une mini montée de lait. Je suis resté poli, mais j'ai quand même nommé des choses. J'ai cité un exemple que j'ai personnellement écouté, où on peut entendre cinq à huit phrases en anglais, mais l'interprète bégaie, donc on n'a pas de contenu. Je comprends l'anglais, donc je suis capable de comprendre ce que j'ai manqué, mais une personne unilingue francophone ne le pourrait pas. Ce n'est pas acceptable. Lors de la même soirée, à 22 heures, des courriels ont été envoyés par le Bureau de la traduction pour engager des gens pour le lendemain, le 13 février. Je ne sais pas si je vous l'apprends, mais je vous le dis. D'ailleurs, je remercie les gens du Bureau de la traduction d'avoir procédé à cet ajustement. Par contre, on comprend que quand on engage quelqu'un à 22 heures ou le matin même pour interpréter une conférence aussi complexe que celle sur la sécurité nucléaire, on engage des personnes qui n'ont pas reçu une préparation suffisante. Traditionnellement, ces séances impliquaient une journée de documentation. On est en train de faire des compressions dans la préparation des interprètes, mais je ne pense pas que c'est une bonne idée. Le 13 février, il y a eu plusieurs interruptions. Une seule ou un seul interprète accrédité a accepté de faire l'interprétation avec deux personnes non accréditées. Ça a été très difficile et il y a eu beaucoup de problèmes lors de cette journée, mais c'était certainement mieux que l'extrait que j'ai cité à la réunion du Bureau.

Monsieur Lightbound, j'ai deux questions à vous poser.

Premièrement, considérez-vous qu'il est normal que les parlementaires soient mieux traités sur le plan de l'interprétation que les ministères qui servent la population générale et les intervenants? Je trouve qu'ils ont autant que nous le droit de comprendre ce qui se passe, parce que ce sont des citoyens et on leur demandera de voter. Je pense que c'est important.

Je ne poserai pas ma deuxième question, en fait, mais je ne pense pas qu'il soit normal que j'aie eu à faire cette intervention pour rétablir la situation liée à la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Présentement, ça se passe ailleurs, et je peux vous donner des exemples.

• (1155)

Dans votre propre ministère, certaines choses sont sous-traitées à des agences qui ne sont pas agréées. Sur ma liste, il y a aussi le Forum scientifique de Santé Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, le Conseil de recherches en sciences humaines, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ou encore le Service

canadien d'appui aux tribunaux administratifs. Il y a toute une série de tâches pour certains organismes qui sont sous-traitées. Vous comprendrez que compte tenu de l'horaire que j'ai, je ne me suis pas penché sur tous ces cas, mais je suis grandement inquiet de la possibilité que le service ressemble à celui de l'extrait que j'ai cité le 12 février.

Êtes-vous prêt à reconsidérer la question et à revoir la situation? Je pense que la solution serait une évaluation globale de la situation pour analyser les services que les gens de l'externe sont prêts à offrir. Il faut essayer de récupérer les gens accrédités qui, présentement, ne font pas de soumission, parce qu'ils refusent les diminutions de conditions de travail. Je ne suis pas en train de me transformer en agent syndical. Je suis simplement un député francophone soucieux de la langue française.

Je vous écoute, monsieur le ministre.

**L'hon. Joël Lightbound:** Merci beaucoup, monsieur Perron. Vous soulevez de bons points. Je pense qu'il y a certainement matière à travailler ensemble.

Vous avez parlé de plusieurs choses.

D'abord, vous m'avez demandé si les parlementaires devaient avoir préséance sur d'autres personnes dans d'autres types d'événements. Je réponds que la mission première du Bureau de la traduction est d'assurer la continuité du service de qualité dans les deux langues officielles pour les parlementaires et pour le Parlement canadien. Pour moi, c'est évident et ça ne changera pas. Ça doit être la mission première du Bureau de la traduction.

Ensuite, les différents ministères ne sont pas tenus de faire affaire avec le Bureau de la traduction pour offrir des services d'interprétation. Il leur arrive d'avoir des contrats à l'externe. Toutefois, le Bureau de la traduction pourrait jouer un rôle plus grand en s'assurant que les différents ministères ont de meilleures pratiques pour trouver des interprètes de la plus grande qualité. Il y a à peu près 200 interprètes de conférences au Canada. Compte tenu de l'ampleur de la demande, il est sûr que c'est un bassin limité. Je pense qu'à ce chapitre, le Bureau de la traduction pourrait certainement jouer un rôle accru pour aider les différents ministères à répondre à leurs besoins en respectant les plus hautes normes de qualité. Je suis d'accord avec vous là-dessus.

Pour ce qui est de l'exemple que vous mentionnez, sauf erreur, ce n'est pas un interprète du Bureau de la traduction qui était impliqué. Peut-être que M. Lymburner a des choses à ajouter. Si vous le permettez, je lui cède la parole.

• (1200)

**Jean-François Lymburner:** Merci, monsieur le ministre.

Effectivement, les règlements du Bureau précisent que notre priorité est de soutenir les parlementaires. Dès que nous avons été alertés de la situation, nous avons envoyé du renfort. Chaque événement a un contexte différent. Il faut nous ajuster selon les participants et la manière dont ça fonctionne. Le client a accepté la proposition, et il était bien content de notre aide.

Environ 28 millions de dollars sont dépensés à l'extérieur du Parlement pour différents services d'interprétation, mais ils ne sont pas tous égaux. Des fois, il peut s'agir de travailler sur une langue étrangère, d'autres fois, il peut s'agir de travailler sur une langue autochtone ou des langues officielles. Par ailleurs, des ministères peuvent acheter des services uniquement de sous-titrage, par exemple. C'est inclus dans les différents services d'interprétation requis.

Là où je suis d'accord avec les autres, c'est qu'on peut aider à mettre en place les règlements et transmettre les bonnes pratiques du Parlement. Selon moi, il n'y a pas d'endroit au monde où les installations sont d'aussi bonne qualité qu'au Parlement. Bien évidemment, les ministères ne peuvent pas reproduire ça pour répondre à chacun de leurs besoins. Nous avons de bonnes pratiques, nous sommes en contact et nous les aidons le plus possible.

**Yves Perron:** Je vous remercie tous les deux de vos réponses.

Monsieur Lymburner, je conçois ça. Il y a des choses acceptables, mais nous convenons que l'extrait que j'ai diffusé n'avait pas de bon sens. Vous l'avez tous reçu. Je pense que nous vous avons fait parvenir des extraits de l'École de la fonction publique. Vos propres propos y sont interprétés, et ça ne correspond pas tout à fait à ce que vous avez dit. Les finesses et la subtilité sont importantes quand on veut comprendre.

D'ailleurs, j'en profite moi aussi pour saluer les gens dans la cabine d'interprétation et l'ensemble des interprètes. Je remercie aussi les gens qui m'ont écrit et qui m'ont donné des informations, parce qu'il est important d'être bien renseigné quand on veut traiter un dossier correctement.

Effectivement, je suis capable de concevoir qu'il peut y avoir une différence dans l'interprétation, mais il faut quand même que ce soit équivalent à ce qui est dit dans l'autre langue, et ce n'est pas tout le temps le cas.

Monsieur le ministre, quand vous me dites que les ministères ne sont pas tenus d'engager le Bureau de la traduction, je le conçois bien aussi. Je conçois que la priorité du Bureau de la traduction est le Parlement, mais les ministères sont quand même tenus de respecter la Loi sur les langues officielles. Les extraits et les textes que j'ai diffusés ne respectent pas la Loi sur les langues officielles, parce que les deux langues ne sont pas équivalentes.

Nous pourrions discuter longtemps des nouvelles conditions de travail contenues dans l'appel d'offres. Nous pouvons tomber dans les jugements de valeur, mais moi, compte tenu de ce que je lis et de ce que je comprends des conditions de travail des interprètes, je pense qu'actuellement, nous avons un peu manqué notre coup vis-à-vis des gens qualifiés.

Quand vous me dites qu'il y a seulement 200 interprètes de conférences, je me demande justement pourquoi on laisse tomber les 43 ou 41 interprètes qui n'ont pas soumissionné. Pourquoi ne va-t-on pas les chercher? Actuellement, on essaie de faire appel à eux de temps en temps, quand on est mal pris, par l'entremise d'un courriel envoyé à 22 heures ou d'un appel. De plus, ça se fait de façon aléatoire, car certaines personnes ne sont pas appelées. Je ne m'embarquerai pas là-dedans, parce que, comme je vous dis, je ne veux pas me transformer en agent syndical. Toutefois, ça reste des gens qui travaillent pour nous. C'est fondamental et il est important de les traiter correctement, si nous voulons qu'ils restent.

Je me demande comment je pourrais dire les choses correctement. Dans mon bureau de circonscription, j'essaie de payer mes employés le mieux que je peux dans les limites du budget que nous avons, parce que je leur demande beaucoup et je veux qu'ils restent.

Tantôt, j'ai mentionné le travail hybride. Il était important pour moi de le mentionner. Je pense que des événements comme celui lié à la Commission canadienne de sûreté nucléaire ne sont pas bons pour la réputation du Bureau de traduction ni pour celle du Parlement. Ces événements ne sont bons pour personne, donc il ne faut pas qu'ils se produisent.

Monsieur Lightbound, je suis très heureux de vous entendre dire que vous êtes ouvert à travailler avec nous. Je ne vous demande pas de faire des déclarations formelles dès ce matin. Je vais vous laisser digérer tout ça. Je pense que nous pourrions en reparler de façon plus explicite.

Il y a des choses à faire, entre autres, dans la rationalisation de nos activités. Je ne pense pas qu'un service de traduction devrait être à tout prix rentable. Je pense que présentement, c'est ça, le problème. Il faut peut-être remettre les choses en question jusque-là. On dit que ça coûte trop cher et qu'il faut faire des compressions, mais c'est un service essentiel. Est-ce qu'on dit ça à des ambulanciers? Peut-être, mais ce n'est pas une bonne idée non plus, car il faut assurer l'essentiel.

On s'apprête à investir 5 % de notre budget en défense. Je pense donc que nous sommes capables d'assurer la pérennité de nos langues officielles si nous faisons attention aux gens et aux ressources, et que nous les traitons correctement. Voilà ce que je voulais vous dire. On essaie de réduire les coûts en prenant le plus bas soumissionnaire. Je sais que vous n'êtes pas d'accord sur la base, puisque vous allez me dire qu'il y a d'autres critères. Parfois, la personne qualifiée va coûter 10 % plus cher. Ça peut être une juriste pour interpréter une réunion du Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Je pense que ça vaut la peine de payer 10 % de plus, parce que les gens vont recevoir l'interprétation de quelqu'un qui connaît les termes et la façon de penser dans ce milieu. Ce n'est pas pour rien que les gens font des études universitaires dans certains domaines. M. Lymburner me dira si je me trompe, mais je suis persuadé qu'on n'envoie pas n'importe qui pour faire de l'interprétation à la Cour suprême, parce que c'est très technique.

Donc, il est important que le choix ne porte pas seulement sur le plus bas soumissionnaire. Il faut réduire les coûts, mais ça implique de mettre les pigistes en concurrence de façon nocive. Les gens vont réduire les coûts de leurs services. Ils vont se dire qu'ils vont facturer le service moins cher, mais, par conséquent, ils vont réduire leur temps de préparation. La qualité des services que nous recevons s'en trouve ainsi détériorée.

J'aimerais que vous réagissiez là-dessus, monsieur le ministre.

• (1205)

**L'hon. Joël Lightbound:** Je voulais juste mentionner une chose par rapport au nombre d'interprètes. Il y a deux types d'interprètes, si on veut, qui fournissent des services au Parlement. Il y a des interprètes pigistes, dont il est principalement question dans le cadre de cette réunion, et il y a les interprètes qui sont des employés du Bureau de la traduction. Je voulais juste souligner qu'en 2025, nous avons augmenté de cinq le nombre d'interprètes au Bureau de la traduction. C'est une bonne nouvelle pour les services au Parlement.

Par rapport aux coûts et à l'application Offres à commandes et arrangements en matière d'approvisionnement, qui est le nouveau système d'approvisionnement, quand on regarde la médiane de ce qui est payé, c'est sensiblement du même ordre de ce qui était payé sous l'ancien système, mais ça permet une plus grande flexibilité opérationnelle, si vous voulez, pour répondre aux besoins du Parlement. Je voulais juste le mentionner.

Pour le reste, je pense que vous soulevez des points qui sont très importants. Nous partageons votre point de vue, dans le sens où, en ce qui me concerne, ma mission comme ministre, évidemment avec l'aide de messieurs Lymburner et Benay, c'est de m'assurer que les parlementaires et le public canadien ont accès à des services d'interprétation qui sont toujours de la plus haute qualité pour répondre à tous les besoins du Parlement.

Je suis convaincu que l'accréditation est aussi rigoureuse qu'elle doit l'être. À preuve, nous avons parlé des chiffres tout à l'heure et aussi de la formation qui est exigée des interprètes, garante de la qualité des services. S'il y a le moindre incident ou que la qualité n'est pas au niveau attendu, il y a toujours, à partir du moment où une plainte officielle est transmise, une enquête en bonne et due forme qui est menée et des mesures qui sont mises en place pour rectifier le tir, le cas échéant. C'est complexe, l'interprétation. C'est fait en direct. Il y a des parlementaires qui, comme moi, à la période des questions orales, parlent comme s'ils rappaient, très vite. Parfois, je me dis que je ne voudrais pas être à leur place. C'est vraiment loin d'être simple, l'interprétation en direct.

Nous l'avons mentionné en début de rencontre, mais je veux saluer le travail que font tous les interprètes, qu'ils soient pigistes ou du Bureau de la traduction.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Si j'ai bien compris, monsieur le ministre, par rapport aux exemples cités par M. Perron, lorsque vous rencontrez de telles situations, vous vous penchez là-dessus pour tenter de vous assurer que ça ne se reproduira plus. Est-ce bien ça? Ai-je bien compris vos propos?

**L'hon. Joël Lightbound:** Parlez-vous de l'exemple de la Commission canadienne de sûreté nucléaire?

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Oui, je parle de cet exemple. Toutefois, s'il y a d'autres situations, vous rectifiez le tir. Est-ce bien ça?

**L'hon. Joël Lightbound:** Oui, toutes les plaintes sont dûment évaluées par le Bureau de la traduction et des mesures appropriées sont prises, le cas échéant.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Si on tombe sur d'autres situations semblables, il est possible de communiquer avec votre ministère et un suivi sera effectué. Est-ce bien ça?

**L'hon. Joël Lightbound:** Oui, tout à fait.

**Yves Perron:** J'apprécie votre apport, monsieur le Président, mais je ne peux pas écouter des vidéos à temps plein pour trouver les défauts et les soulever au Bureau de régie interne en même temps. Je remercie M. Lymburner d'avoir rectifié le tir, mais je ne peux pas faire ça à temps plein. C'est aussi la responsabilité des ministères de s'assurer que ça a de l'allure. Il faut qu'il y ait quelqu'un qui regarde ça et quelqu'un qui le lise.

Monsieur le ministre, vous m'avez parlé des incidents techniques et des plaintes officielles. Il n'y a pas toujours des plaintes, mais j'ai ici un tableau assez volumineux. Je pourrai vous le faire parvenir, si ça vous intéresse. Je demande à tous les députés, en comité, d'être hyper vigilants concernant l'interprétation et de faire les interventions nécessaires. Des fois, c'est le son qui coupe; d'autres fois, c'est

l'interprétation qui n'est pas exacte. Il y a un paquet d'exemples d'incidents. J'en ai beaucoup. Je ne dis pas qu'il ne doit plus jamais y en avoir. Ce n'est pas l'objet de mon discours ce matin. C'est déjà tellement complexe, comme vous l'avez mentionné. La très grande majorité des députés à la Chambre des communes ne sont pas capables de parler les deux langues, parce que c'est difficile de parler une langue.

Les interprètes, eux, sont capables de nous écouter parler et de traduire nos propos dans l'autre langue officielle avec la même émotion et la même intensité. Ce n'est pas de la traduction, c'est de l'interprétation, donc ce ne sont pas nécessairement les mêmes mots. C'est quelque chose qui demande une grande concentration. C'est pour ça que je m'en préoccupe. Quand je vois la qualité se détériorer dans les ministères, même si on me dit de ne pas m'inquiéter et que le Parlement est la priorité, je me dis que si on laisse les choses aller, dans cinq ans, c'est au Parlement que la qualité va se détériorer. Il est important de prévoir les ressources nécessaires.

Bref, je vous ai tendu la main et je pense que vous l'avez saisie et que nous nous sommes bien compris. Je ne pense pas que ce soit une question de rentabilité. Il y a des choses importantes à revoir, notamment en ce qui concerne la formule hybride. Il faut faire attention aux gens qui sont capables de faire le travail. Il n'y en a pas beaucoup. Vous avez fait la distinction entre les interprètes pigistes et les interprètes permanents. Moi, je parle pour les deux, évidemment. Je ne leur demande pas s'ils sont permanents ou s'ils sont pigistes, quand ils travaillent. Cependant, il y a quand même des pigistes qui ne soumettent pas d'offre à commande présentement, parce qu'ils considèrent que leurs conditions de travail ont été trop réduites. Je ne sais pas si on pourrait se rasseoir avec eux, mais ça m'inquiète.

Par exemple, je n'étais pas content d'apprendre de la part de députés de mon parti qu'ils avaient demandé des services d'interprétation pour le caucus maritime transpartisan, mais qu'il n'y en avait pas eu, faute de ressources, la priorité étant accordée aux comités permanents du Parlement. Les députés de mon parti, qui sont francophones, n'y ont donc pas participé, parce qu'ils n'auraient rien compris. Ce que je veux dire, c'est qu'on ne fait pas une plainte officielle chaque fois, mais ça arrive au quotidien.

Je ne sais pas si vous avez entendu ce que j'ai dit l'autre jour, alors je vais vous le répéter. En comité parlementaire, lors des périodes de questions, il arrive que je perde du temps de parole parce que la connexion Internet de témoins ou d'interprètes qui travaillent à distance est mauvaise, par exemple, et que le président, ayant pourtant vu ça, ne fait rien. Ce ne sont pas tous vos collègues qui sont gentils comme M. Scarpaleggia et qui ajustent notre temps de parole dans de tels cas. Certains sont plus rigides. Alors, sur mes 2,5 minutes de temps de parole, je peux perdre 20 ou 25 secondes. Lorsqu'une personne francophone, mais parfaitement bilingue voit ça, elle va poser ses questions en anglais lors du prochain tour, parce que c'est important et elle veut s'assurer que le témoin comprend ses questions. Je ne juge pas la personne. C'est l'effet vicieux de ce problème. Alors, il faut être très vigilant à ce sujet.

• (1210)

**L'hon. Joël Lightbound:** Merci, monsieur Perron.

Aucun parlementaire ne devrait être dans une situation où il ne se sent pas à l'aise de parler dans la langue officielle de son choix. C'est le fondement du fonctionnement de notre Parlement et de notre démocratie. Je suis entièrement d'accord avec vous.

Permettez-moi de revenir sur un point que vous avez mentionné concernant la santé et la sécurité, car c'est très important. Il y a de bonnes nouvelles, notamment en ce qui concerne le nombre d'incidents acoustiques, qui a baissé de 75 % au cours des 4 ou 5 dernières années. Maintenant, il y en a encore, comme vous le savez. C'est un travail d'équipe. L'équipe technique de la Chambre des communes a fait un travail exceptionnel pour s'assurer que le meilleur équipement était utilisé. Je pense que ça a beaucoup contribué à la baisse des incidents, mais on doit aussi faire des rappels.

Au sortir de la pandémie, quand nous sommes revenus, on mettait beaucoup l'accent sur l'importance de bien utiliser notre oreillette et notre micro. Des fois, il peut y avoir un relâchement. C'est donc peut-être un message aussi pour le Bureau et pour M. le Président. Ça vaut la peine, des fois, de rappeler à tous qu'ils ont un rôle à jouer dans la santé et de la sécurité des interprètes.

• (1215)

**Yves Perron:** Vous avez bien vu où j'ai déposé mon oreillette, n'est-ce pas? C'est sur le petit rond.

**L'hon. Joël Lightbound:** Voilà, vous êtes un bon élève.

**Yves Perron:** Personnellement, je fais bien attention à ça. Cela dit, il faut aussi porter l'oreillette.

Je profite de l'occasion pour dire en public ce que nous vivons. Parfois, quand nous nous exprimons en français, des collègues unilingues anglophones qui sont dans la même pièce que nous font autre chose et ne portent pas l'oreillette. Ça m'arrive assez fréquemment. Aucun interprète ne peut régler ça. Si ces collègues ne portent pas leur oreillette, ils ne peuvent pas comprendre ce que je dis. Après avoir prononcé un discours à la Chambre, il m'est même déjà arrivé qu'un député, qui venait de se rasseoir et qui n'avait pas du tout écouté ma question, se lève et réponde à ma question. Nous vivons des moments spéciaux.

Il y a un paquet d'affaires que nous ne pouvons pas contrôler. Selon moi, c'est par une belle collaboration que nous pouvons arriver à quelque chose.

Monsieur le ministre, je vous lance un appel. Il faut vraiment revoir ce qui se passe présentement et être vigilant, car je pense qu'il y a un dérapage.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Je ne vois pas d'autres mains levées ni d'autres personnes désirant poser une question ou faire un commentaire.

Monsieur le ministre, nous vous remercions énormément d'être venu nous rencontrer ce matin et de nous avoir donné des réponses détaillées, en toute bonne foi, je dois le dire. Nous savons que vous avez à cœur la qualité de la langue française.

**L'hon. Joël Lightbound:** Merci beaucoup, monsieur le président.

En terminant, je voudrais ajouter quelque chose. Monsieur Perron a soulevé un bon point en disant que nous n'avons pas toujours le temps de faire une plainte formelle ni de tout vérifier.

Nous pouvons étudier la possibilité d'un système de rétroaction plus formel. Ce ne serait pas nécessairement au sujet d'une plainte en particulier. Cela permettrait au Bureau de la traduction et à mon ministère d'avoir un écho en temps réel. Nous allons y voir.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** D'une certaine manière, vous demandez qu'il y ait une plus grande vigilance, parce que, pour proté-

ger une langue et assurer son épanouissement, il faut être vigilant. C'est ça, le fond de la question.

Messieurs Lightbound, Benay et Lymburner, je vous remercie beaucoup d'être venus aujourd'hui.

Nous allons maintenant passer au point n° 4 de l'ordre du jour portant sur la mise à jour du groupe de travail sur la vision et le plan à long terme de la Cité parlementaire. J'invite M. Kmiec, président du groupe de travail, M. Benoit Dicaire, dirigeant principal de l'information à la Chambre des communes, et Mme Jennifer Garrett, sous-ministre adjointe, Services publics et Approvisionnement Canada, à prendre la parole.

[Traduction]

**Tom Kmiec (Calgary Shepard, PCC):** Monsieur le Président, j'ai en main une série de notes d'allocation que je dois utiliser; je vais donc me contenter de les lire, même si elles figurent toutes dans vos liasses.

En ma qualité de président du groupe de travail sur la vision et le plan à long terme, ou VPLT, je comparais devant le bureau pour faire le point sur l'avancement du Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre ainsi que sur d'autres projets relevant de la vision et du plan à long terme. Le groupe de travail sollicite l'approbation du bureau concernant plusieurs points visant à maintenir la dynamique du projet alors que les travaux progressent vers la phase de construction du Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre, l'étude conceptuelle finale de l'îlot 2 et l'avancement des grands projets d'immobilisations connexes.

En conséquence, le groupe de travail recommande au bureau d'approuver la conception définitive de l'édifice du Centre et du centre d'accueil du Parlement; d'approuver l'approche de conception intégrée des salles patrimoniales de l'édifice du Centre; d'approuver la proposition consistant à réorienter la manutention du matériel et la conception des tunnels souterrains vers la circulation piétonne en fonction de la reconfiguration de l'espace; d'approuver le programme fonctionnel de l'îlot 2 de la Chambre des communes, le concept d'aménagement extérieur et les plans d'étage conceptuel; d'approuver le retour sur la Colline du Parlement de la statue de la reine Elizabeth II et d'approuver la participation aux organes de gouvernance du Monument national sur les pensionnats indiens.

[Français]

Au sujet de la conception définitive de l'édifice du Centre et du Centre d'accueil des visiteurs, l'achèvement de la conception représente une étape importante pour ces deux structures du Parlement. Il marque le passage de la phase de conception à celle de la construction.

Grâce à une collaboration étroite avec les parlementaires, la conception reflète une gestion conjointe entre le Parlement et Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC. Elle soutient à la fois le travail du Parlement et un accès important du public.

Voici les éléments clés: la restauration et la préservation des éléments caractéristiques du patrimoine, notamment les espaces cérémoniels, les salles spéciales, la maçonnerie, les vitraux et les boiseries; les espaces de travail parlementaires modernisés grâce à l'intégration de la technologie et à l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité; un nouveau Centre d'accueil du Parlement offrant aux visiteurs une entrée sécurisée, accessible et accueillante ainsi qu'une capacité accrue et des espaces publics réservés; d'importantes améliorations apportées aux infrastructures, notamment en matière de résistance sismique, de modernisation des systèmes de construction et d'amélioration de la connectivité dans l'enceinte parlementaire; et, enfin, l'amélioration de la durabilité et de la lumière naturelle grâce à la restauration des puits de lumière, à des cours vitrés et à des systèmes écoénergétiques.

Le groupe de travail a approuvé la conception définitive et recommande que le projet passe à la phase suivante. Des mises à jour seront fournies advenant que des modifications importantes soient apportées à la conception.

• (1220)

[Traduction]

Nous allons maintenant nous intéresser à la conception intégrée des salles patrimoniales de l'édifice du Centre.

Le groupe de travail a assisté à des exposés détaillés sur la stratégie de conservation des espaces patrimoniaux les plus importants de l'édifice du Centre, notamment les espaces gothiques monumentaux et cérémoniels ainsi que les salles spéciales, tels qu'ils avaient été conçus à l'origine. Cette approche concilie préservation et modernisation, tout en respectant les principes d'accessibilité, en protégeant les espaces d'une grande valeur architecturale et les matériaux patrimoniaux, en intégrant les améliorations en matière d'accessibilité et les exigences de sécurité des systèmes de construction modernes et, enfin, en restaurant les éléments symboliques et cérémoniels tout en garantissant la fonctionnalité nécessaire à un usage parlementaire contemporain. Ces travaux permettent de préserver le caractère distinctif de l'édifice du Centre tout en garantissant que l'édifice continuera de servir le Parlement pendant de nombreuses années.

Le groupe de travail approuve l'approche proposée et recommande au bureau d'approuver la conception intégrée des salles patrimoniales de l'édifice du Centre.

Le groupe de travail a examiné un rapport qui fait le point sur les tunnels de la Cité parlementaire. Cette approche permet de réduire les risques et les coûts liés à la construction, tout en permettant aux travaux de conception et de génie d'avancer en coordination avec d'autres grands projets d'immobilisations menés dans l'ensemble de la Cité parlementaire. Le groupe de travail soutient cette approche et recommande au bureau d'approuver la proposition.

[Français]

Faisons le point sur la conception et le programme fonctionnel de l'îlot 2.

Le groupe de travail a examiné la mise à jour sur la conception et le programme fonctionnel de la Chambre communes de l'îlot 2.

Le projet d'aménagement proposé prévoit la création de 94 bureaux parlementaires ainsi que de locaux connexes, tels que des salles de réunion, pour répondre aux besoins des députés. Il comprendra également des aires de sécurité et des zones opérationnelles

destinées à soutenir les fonctions parlementaires, notamment les services d'impression, les services postaux et un quai de chargement commun.

Les parlementaires et leur personnel auront également accès à une cafétéria. Le quai de chargement, que le Sénat utilisera aussi, comportera deux baies afin de répondre aux besoins opérationnels de l'édifice.

La conception tient compte des exigences parlementaires, répond aux besoins des milieux de travail modernes et contribue à la mise en place d'une Cité parlementaire intégrée.

Le groupe de travail a approuvé le programme fonctionnel, le concept d'aménagement extérieur et les plans d'étage conceptuels, et recommande au Bureau d'approuver ces éléments à mesure que la conception se poursuit.

[Traduction]

Le groupe de travail a examiné les mises à jour concernant deux monuments nationaux qui s'inscrivent dans la stratégie d'aménagement paysager de la Cité parlementaire, c'est-à-dire la statue équestre de la reine Élisabeth II et le monument national sur les pensionnats indiens.

Au cours de la discussion à propos de la statue équestre de la reine Élisabeth II, on a rappelé au groupe de travail que la Chambre des communes avait adopté une motion stipulant expressément que la statue équestre de la reine Élisabeth II devait être érigée sur la Colline du Parlement. L'auteur de la motion était le député Bill Tupper, le représentant de l'ancienne circonscription de Nepean—Carleton, et cette motion a été adoptée en mars 1988. La décision a été adoptée par l'ensemble des députés de la Chambre des communes et ne devrait donc pas être annulée par une décision du groupe de travail ou du Bureau de régie interne ou par un décret d'un ministre. Je tiens à remercier personnellement John Nater, vice-président adjoint de la Chambre et député de Perth-Wellington, d'avoir porté ces faits à l'attention du groupe de travail et d'avoir plaidé avec passion pour que cet héritage historique soit respecté.

Les députés ont également fait remarquer que la Colline du Parlement constituait un emplacement plus approprié et plus accessible pour la statue que son emplacement temporaire actuel, situé près de l'entrée principale de Rideau Hall, où elle est surtout visible depuis les véhicules qui passent par là et où elle n'est pas facilement accessible aux membres du public qui circulent à pied. Le groupe de travail a rappelé que la statue avait été temporairement déplacée à Rideau Hall en 2019 afin de permettre que les travaux d'excavation et de construction liés à la réhabilitation de l'édifice du Centre et à la mise en place du centre d'accueil du Parlement aillent de l'avant, et le groupe de travail recommande qu'elle soit ramenée sur la Colline du Parlement dans le cadre de la stratégie d'aménagement paysager achevée.

Le groupe de travail soutient également la participation de députés et de représentants de l'administration de la Chambre au sein d'un groupe d'experts et d'un comité technique responsables du monument national sur les pensionnats indiens.

[Français]

Passons à la conclusion et aux prochaines étapes.

Au moment où le projet de l'édifice du Centre entre dans sa phase de construction, les dossiers de conception sont publiés afin de maintenir le rythme des travaux. Parallèlement, le groupe de travail continuera de suivre de près les progrès et d'examiner les décisions clés.

À la fin mars, le groupe de travail participera à une séance consacrée à la disposition des sièges dans la Chambre pour aider à achever la conception.

À la mi-avril, des séances seront organisées pour tous les députés afin qu'ils puissent voir les maquettes physiques et faire part de leurs commentaires par l'intermédiaire des représentants de leur groupe de travail. Ces commentaires guideront la recommandation du groupe de travail au Bureau.

Avant de solliciter l'approbation du Bureau en juin, les membres du Bureau seront également invités à examiner les maquettes.

Ça me fera plaisir de répondre à vos questions. Merci.

• (1225)

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Monsieur Scheer, la parole est à vous.

[Traduction]

**L'hon. Andrew Scheer (Leader à la Chambre de l'opposition officielle):** Merci beaucoup.

J'aimerais soulever quelques questions concernant différents détails.

La première concerne l'architecture extérieure de l'îlot 2. J'ai l'impression que, lorsque l'Union soviétique s'est effondrée, nous avons dû récupérer tous leurs architectes, car cela fait bien longtemps que nous n'avons pas réussi à construire un bel édifice. Je trouve cela vraiment dommage. Nous avons la magnifique façade et l'extérieur de l'édifice Langevin, l'édifice de l'ancienne ambassade des États-Unis et l'édifice Victoria situé un peu plus loin dans la rue, mais en face de ces incroyables bâtiments historiques et patrimoniaux, nous allons construire quelque chose qui fera passer le stationnement du Château Laurier pour un véritable chef-d'œuvre.

Est-il trop tard pour revoir entièrement la conception extérieure du bâtiment et pour demander à l'équipe de conception de proposer un édifice devant lequel les touristes auraient envie de se faire prendre en photo et qui s'intégrerait harmonieusement dans le décor, ou sommes-nous condamnés à attendre encore une génération avant de pouvoir à nouveau construire de beaux bâtiments?

**Tom Kmiec:** Comme je suis né dans un pays signataire du Pacte de Varsovie, je ne crois pas être la personne la plus indiquée pour répondre à cette question.

**Jennifer Garrett (sous-ministre adjointe, Services publics et Approvisionnement Canada):** Je vous remercie de votre question.

Je commencerais par dire que nous employons un architecte de renommée mondiale, David Chipperfield, qui dirige la conception de cet édifice et qui respecte toute une série de principes.

Ce que je peux dire, c'est que l'image que vous avez sous les yeux a considérablement évolué, et nous sommes ravis de vous la présenter à nouveau pour voir si elle répond davantage aux besoins et aux attentes du Bureau de régie interne. Nous voulons simplement nous assurer que nous vous présentons les mêmes plans conceptuels que ceux qui ont été présentés au groupe de travail à ce moment-là. Nous avons travaillé d'arrache-pied à la conception de

la façade, qui a évolué, et nous serions ravis de vous la présenter à nouveau à des fins d'examen.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** En gros, vous dites que cette boîte n'est qu'un plan temporaire.

**Chris Warkentin (whip en chef de l'opposition):** Il y a deux boîtes ici.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Où se trouve l'autre boîte?

D'accord, ces deux boîtes ne sont que des plans temporaires. C'est bien ça? Il ne s'agit pas de la conception définitive.

**Jennifer Garrett:** Pour répondre à votre question, deux tours sont en construction de part et d'autre de l'édifice situé au 100 rue Wellington, et vous pouvez voir ces deux bâtiments sur le rendu.

Il s'agit là des premières tentatives de rendu issues du processus des études conceptuelles. Nous avons reçu des commentaires précis concernant la façade, et nous devons y apporter des modifications; nous avons donc eu des échanges avec l'architecte. Des améliorations ont été apportées qui, d'après ce que j'ai compris, répondent davantage aux exigences des représentants de la Chambre et du Sénat.

Là encore, nous serions ravis de vous montrer ces rendus pour voir s'ils correspondent toujours aux attentes. Nous entrons maintenant dans la phase d'élaboration du plan, alors plus vous intervenerez rapidement, mieux ce sera. C'est le moment idéal pour apporter des modifications à ces façades.

**L'hon. Andrew Scheer:** Pour confirmer que je vous ai bien compris, vous dites que nous pouvons isoler cet élément, le réintégrer, puis vous faire part de certaines de nos idées quant à ce à quoi il pourrait ressembler en fin de compte.

**Jennifer Garrett:** Certainement.

**L'hon. Andrew Scheer:** Ce n'est pas parce qu'une personne a une renommée mondiale que sa conception sera forcément satisfaisante. Il y a beaucoup de gens qui ont peint ou sculpté des œuvres qui...

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Tout dépend des consignes qu'on leur donne. Ils pourraient être les meilleurs artistes du monde, mais s'ils ne reçoivent pas de bonnes consignes...

**L'hon. Andrew Scheer:** Oui, c'est également un argument valable.

Je suis ravi d'apprendre que nous pourrions peut-être examiner ce plan, le soumettre de nouveau plus tard si nous obtenons l'engagement de le faire, et peut-être insister pour que le résultat soit esthétique.

Je laisse volontiers la parole à d'autres personnes. J'aurais encore d'autres arguments à faire valoir, mais je préfère m'abstenir...

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Monsieur Warkentin, vous avez la parole.

**Chris Warkentin:** À ce propos, je regarde en ce moment une photo du plan qui a remporté le concours de conception architecturale. J'ai peut-être quelques réserves à l'égard de ce plan, mais il s'agit en réalité d'un bâtiment bien plus attrayant que celui qui est proposé à l'heure actuelle. Le bâtiment proposé ressemble à n'importe quel immeuble en copropriété que l'on construirait à Toronto ou dans le centre-ville d'Ottawa. Il est bien moins attrayant que tous les édifices qui se trouvent dans la rue, et ce n'est certainement pas un bâtiment qui laissera une empreinte durable. Il détonne clairement par rapport aux édifices patrimoniaux environnants.

J'espère que notre bureau vous fera clairement comprendre que nous ne voulons pas de ce bâtiment, un point c'est tout; alors, ré-examinons cette question.

En ce qui concerne l'escalier devant l'édifice du Centre, je constate qu'on propose de démolir l'escalier en pierre actuel et de le remplacer par une structure qui permettrait d'installer un ascenseur au centre de cet escalier cérémonial. J'ai de sérieuses réserves à ce sujet.

Je comprends la volonté d'avoir une entrée digne et accessible, mais j'estime que ce qui est proposé ici ne correspond pas à cela. Je pense qu'en installant un ascenseur en plein milieu d'un magnifique escalier patrimonial et qu'en ayant la possibilité... Si l'on doit avoir recours à un ascenseur de temps à autre parce qu'un dignitaire nous visite et qu'il empruntera cet ascenseur aux yeux de tous, je ne suis pas sûr que cette entrée sera plus digne que le fait d'utiliser un ascenseur situé dans un endroit peut-être plus discret. Cela serait préférable à ce qui semble être une absurde destruction de l'architecture actuelle.

Je pense qu'il faudrait revoir cela. Je crois que cela reviendrait à détruire ce qui existe actuellement, et ce serait regrettable.

Y a-t-il des commentaires à ce sujet?

• (1230)

**Jennifer Garrett:** En ce qui concerne l'entrée cérémoniale du Parlement, il s'agit là d'un élément très important du bâtiment, et nous mettons tout en œuvre pour la préserver. En fait, nous pensons que nous allons la laisser pratiquement telle qu'elle était avant sa fermeture, à l'exception de quelques modernisations, notamment au niveau de l'éclairage et d'autres éléments de ce genre.

**Chris Warkentin:** Je regarde les rendus...

**Jennifer Garrett:** J'arrive.

Au quotidien, vous verrez que les choses resteront pratiquement identiques à ce qu'elles étaient auparavant. Le...

**Chris Warkentin:** Pour ce faire, vous êtes en train de démonter l'escalier actuel. Vous êtes en train de le démolir.

**Jennifer Garrett:** J'essaie de répondre à votre question, si vous voulez bien m'accorder 30 secondes pour arriver jusqu'à vous.

Ce qui est mis en place en réalité, c'est ce qu'on appelle un ascenseur invisible. Au quotidien, on ne remarquera rien. Il ressemblera à l'escalier traditionnel, et il sera même recouvert de pierre, à l'instar de l'escalier d'origine. En cas de besoin, l'escalier disparaît pour ainsi dire, et l'ascenseur apparaît. Cependant, du point de vue du fonctionnement quotidien du Parlement, le but est d'offrir cette fonctionnalité tout en conservant l'aspect exact de l'escalier tel qu'il était avant sa fermeture, à moins que l'ascenseur ne soit nécessaire.

Nous menons actuellement un projet pilote à ce sujet, car cette fonctionnalité est nouvelle au Canada. Elle est utilisée en Europe, mais elle n'a pas encore été intégrée dans notre code du bâtiment. Au moment où nous nous parlons, nous mettons à l'épreuve une version à plus petite échelle de cet ascenseur à l'édifice de l'Est, afin d'en évaluer la faisabilité. Cela nous permettra de déterminer si nous disposons des capacités techniques nécessaires pour mettre l'ascenseur en service.

Je terminerai en précisant que, pour l'ensemble de ce plan, l'un des principes directeurs en matière d'accessibilité qui ont été approuvés par les administrations parlementaires et que nous nous efforçons de mettre en œuvre dans ce cas consiste à faire en sorte que

les personnes handicapées et les personnes valides puissent vivre une expérience similaire. Nous nous efforçons de respecter ce principe, et c'est la raison pour laquelle nous avons cherché à mettre en place cette fonctionnalité, mais si le Parlement nous indique qu'il ne souhaite pas la mettre en place et qu'il est prêt à demander aux visiteurs d'honneur d'emprunter une autre entrée, nous pouvons supprimer cette fonctionnalité du programme. Il appartient au Parlement d'en décider.

**Chris Warkentin:** Il faudrait démonter l'escalier actuel pour pouvoir installer un escalier escamotable à cet endroit.

**Jennifer Garrett:** En fait, nous retirerions l'escalier, mais nous le remettrions ensuite en place, de la même manière que nous retirons actuellement les éléments patrimoniaux et que nous les remettons en place un peu partout dans le bâtiment.

**Chris Warkentin:** Je vois comment cela se passe. La pierre actuelle ne pourrait pas être utilisée. Je vois des gens acquiescer.

Je pense que ce serait un aspect qui nous préoccuperait beaucoup. Étant donné que ce dispositif ne serait utilisé que dans des circonstances très rares, je me demande s'il n'existerait pas une solution temporaire moins coûteuse, comme une rampe qui pourrait être installée à cet effet.

**Tom Kmiec:** Puis-je intervenir? Cette décision n'a pas fait l'unanimité au sein du groupe de travail...

**Chris Warkentin:** Je peux comprendre la raison pour laquelle c'est le cas.

**Tom Kmiec:** ... et cette question a donné lieu à un vaste débat.

À plusieurs stades de la conception, il existe une tension entre la volonté de restaurer le bâtiment exactement tel qu'il était auparavant et le désir de le moderniser. Ces deux sentiments entrent parfois en conflit. Lorsque le groupe de travail a longuement débattu de cet enjeu ce soir-là, il n'est pas parvenu à s'entendre à ce sujet. Nous avons certes évoqué d'autres entrées du bâtiment qui seraient tout aussi accessibles à toute personne qui en aurait besoin, mais c'est la recommandation que la majorité du groupe de travail a formulée. Les mêmes discussions ont toutefois eu lieu.

• (1235)

**Chris Warkentin:** Combien coûte cet élément?

**Jennifer Garrett:** Je vais devoir vous fournir la réponse plus tard, car je n'ai pas le coût exact de cet élément sous la main aujourd'hui.

**Chris Warkentin:** Pouvez-vous estimer ce coût?

**Jennifer Garrett:** C'est une nouveauté au Canada, alors je ne sais pas encore ce qu'il en coûtera. Je vais devoir me renseigner auprès de l'entreprise pour y voir plus clair. Comme nous sommes justement en train de mettre à jour nos estimations de coûts, c'est avec plaisir que je transmettrai ces renseignements au Comité.

Juste pour répondre à votre question et faire en sorte que ce soit clair pour vous, je voudrais préciser qu'une rampe avec une telle pente ne sera pas envisageable comme solution temporaire. Vous devrez trouver une autre solution d'entrée.

**Chris Warkentin:** Combien de fois avons-nous accueilli un dignitaire qui avait besoin d'une telle solution?

**Benoit Dicaire (dirigeant principal de l'information, Chambre des communes):** Pas très souvent.

Ce que Mme Garrett a évoqué, c'est le principe qui a été défini dès le début de la conception du bâtiment, à savoir la façon de l'améliorer au profit des Canadiens. Il s'agit d'une entrée d'apparat qui est rarement utilisée à d'autres fins.

Comme l'a mentionné M. Kmiec, il existe bien sûr d'autres solutions. Elles ont fait l'objet de longs débats. Si le bureau souhaite prévoir une entrée distincte, cette option a également été envisagée.

**Chris Warkentin:** Ce serait une bonne idée. C'est juste que... Ces escaliers revêtent une importance architecturale pour le bâtiment.

[Français]

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Monsieur Perron, vous avez la parole.

**Yves Perron:** Je vais intervenir à ce sujet. En tout respect, en ce qui concerne l'accessibilité des lieux, c'est rénové pour longtemps et je pense que ce n'est pas un luxe. Ça semble bien comme truc, mais je comprends l'argument selon lequel il est souhaitable de garder les matériaux d'origine. Je suis donc un peu embêté. Peut-être qu'on pourrait avoir des solutions de rechange. On parle beaucoup des coûts quand on pose des questions sur ça. On n'a pas posé la question suivante tantôt: si vous faites une nouvelle proposition de façade, il serait intéressant aussi de connaître le coût. Tantôt, on a demandé une nouvelle façade. Pour certaines choses, le coût n'est pas grave alors que, pour d'autres choses, on parle tout le temps d'argent. J'aimerais juste apporter cette nuance.

Sinon, je trouve que, globalement, le travail est quand même assez exceptionnel. J'ai bien aimé avoir ce dossier complet parce que je n'étais pas whip au début des travaux. J'ai eu droit à une belle révision, à une rétrospective de l'état des lieux. Je pense que vous faites un bon travail, monsieur Kmiec. Ça a bien de l'allure.

Ma question ne porte pas tellement sur le document d'aujourd'hui. À quel moment croyez-vous être en mesure de nous soumettre le plan final de stationnement des nouveaux aménagements de la Colline? Je respecte beaucoup cette prérogative qui a été émise par M. Warkentin sur les stationnements. Il demandait d'avoir l'état final et le nombre final de stationnements avant de prendre toute autre décision qui pourrait avoir pour effet de limiter cet espace. Je pense que, si vous étiez en mesure de nous fournir cela, ça pourrait débloquer de prochaines décisions plus facilement.

**Benoit Dicaire:** Monsieur Perron, c'est une excellente question. Je pense que nous avons saisi les préoccupations que MM. Warkentin et Scheer ont soulevées lors des réunions précédentes. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires à Services publics et Approvisionnement Canada pour donner les détails nécessaires concernant la transition. Comme vous le savez, la vision et le plan à long terme couvrent plusieurs années et comportent plusieurs étapes.

Le principe a été bien compris. On ne veut pas perdre de stationnements, qu'il s'agisse des stationnements des députés ou des stationnements sur la Colline du Parlement. C'est important pour nous. Mme Garrett et moi, et nos équipes en particulier, travaillons en étroite collaboration pour définir un plan où, à chaque étape qui aurait un impact, il y aurait une stratégie de ravitaillement de stationnements pour s'assurer qu'on limite l'impact sur les parlementaires et sur les employés de l'Administration.

Nous travaillons en étroite collaboration. Nous espérons que ce sera présenté avant la fin de la période de travaux parlementaires.

**Yves Perron:** Ce sera avant la fin du mois de juin.

**Benoit Dicaire:** Exactement.

**Yves Perron:** Merci.

• (1240)

**L'hon. Steven MacKinnon (leader du gouvernement à la Chambre des communes):** J'aimerais revenir à l'îlot 2. Je me rappelle avoir participé à ça de loin. Je me souviens de Bruce Stanton, qui était dans le fauteuil que M. Kmiec occupe maintenant et qui a fait partie d'un très grand jury pour choisir le design de cet îlot.

J'ai dû rater la réunion du groupe de travail sur la vision et le plan à long terme où on a parlé des modifications. Je me souviens d'un article, je pense que c'était dans le *Globe and Mail*. On y disait que le Canada avait enfin vu la lumière en matière de concours de design architectural et, ensuite, de sélection d'un beau projet. Je suis d'accord avec M. Scheer pour dire que ce n'est pas ce qui nous est présenté.

J'invite donc aussi les responsables à nous présenter quelque chose qui ressemble beaucoup plus à ce que nous avons choisi lors du concours international de design. Ce projet avait une intégrité absolue, il était parrainé par une firme internationale et il avait une très grande crédibilité dans la communauté architecturale. J'espère que nous pourrions revenir à l'intégrité de ce processus et valider l'intégrité de ce processus.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Y a-t-il des commentaires ou des questions?

[Traduction]

**L'hon. Andrew Scheer:** Je ne sais pas si la numérotation de nos documents correspond, mais à la page 12 — je crois que le sujet est abordé deux diapositives plus loin —, je me demande si l'emplacement du monument sur les pensionnats indiens a déjà été arrêté, ou si l'on nous demande également de donner notre accord à ce sujet.

**Benoit Dicaire:** Pour l'instant, on a décidé qu'il serait placé dans la cour de l'édifice de l'Ouest.

**L'hon. Andrew Scheer:** Pardon. Qu'est-ce que vous avez dit?

**Benoit Dicaire:** Dans le parc de stationnement de l'édifice de l'Ouest, là-bas, pour ce qui est du monument sur les pensionnats...

**L'hon. Andrew Scheer:** Est-ce une décision antérieure?

**Benoit Dicaire:** C'est la décision qui a été prise.

**L'hon. Andrew Scheer:** Ce rendu est-il à l'échelle?

**Benoit Dicaire:** C'est un monument imposant, mais je ne pense pas qu'il soit à l'échelle, monsieur. Il aura une incidence considérable sur le stationnement.

**L'hon. Andrew Scheer:** Oui. Combien de places de stationnement seront touchées par cette installation?

**Jennifer Garrett:** Je serais heureuse de répondre à cette question.

Le site a en fait été définitivement choisi. Nous risquons de perdre 33 places au total, mais je vais clarifier les propos de M. Dicaire.

En réalité, la conception n'a même pas encore commencé. L'un de nos ministères partenaires... Il ne s'agit pas d'une initiative menée par SPAC. Nous l'appuyons, car notre ministre est responsable des édifices et des terrains de la Colline du Parlement, mais l'emplacement avait déjà été choisi auparavant.

Il y aura une perte nette de 33 places de stationnement, mais nous avons déjà les moyens d'atténuer cette incidence. Nous disposons de places de stationnement de remplacement dans notre parc de stationnement. Le plan prévoit que ces places seront situées dans le complexe Place de Ville. Lorsque la construction de ce monument commencera, nous collaborerons avec l'administration de la Chambre afin de déplacer ces places de stationnement et de veiller à ce que la priorité soit accordée aux parlementaires pour ce qui est de se garer sur la Colline.

**L'hon. Andrew Scheer:** Quand j'entends des expressions comme « il a été décidé », je me demande toujours qui se cache derrière ce « il ». Qui a pris cette décision?

**Jennifer Garrett:** Si j'ai bien compris... Il faudrait vérifier la compétence à cet égard, mais la question a été soumise à votre comité, et le Bureau de régie interne a effectivement approuvé l'emplacement.

**L'hon. Andrew Scheer:** Nous l'avons approuvé. D'accord.

Vous dites que la conception n'a pas encore commencé, mais vous savez déjà que vous allez perdre 33 places, alors la taille du monument doit être connue.

**Jennifer Garrett:** Non, non. Nous ne savons pas ce qu'il en est. Nous nous préparons au pire tout en espérant que tout se passe pour le mieux, c'est-à-dire en espérant que nos plans, aussi bien conçus qu'ils soient, se concrétisent de la meilleure façon possible. Nous nous sommes livrés à une analyse pour nous assurer de pouvoir réduire les problèmes de stationnement autour du site du monument. Le site est là, et nous avons circonscrit la conception du monument, mais ils sont encore en train de constituer leurs comités directeurs et de lancer le processus de conception.

Je crois savoir qu'ils ont fait appel à l'Institut royal d'architecture du Canada pour les aider à organiser un concours d'architecture à cet effet, un concours que nous suivrons de près et auquel nous apporterons notre soutien technique; mais nous sommes encore loin de la mise en chantier, et nous comparaitrons devant vous bien avant cela afin de vous présenter le projet et de vous fournir de plus amples renseignements sur ses répercussions.

• (1245)

**L'hon. Andrew Scheer:** Bon. On dirait qu'il n'y a plus grand-chose à ajouter.

Sommes-nous tous d'accord au sujet de l'aspect extérieur de l'îlot 2 et du fait de revenir ici pour discuter des orientations à prendre et échanger nos points de vue? D'accord.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Y a-t-il d'autres questions?

Oui, la parole est à vous, madame Kayabaga.

**L'hon. Arielle Kayabaga (leader adjointe du gouvernement à la Chambre des communes):** J'aimerais revenir sur l'entrée de la tour de la Paix. Je crois que vous ne proposez que deux options. Comme je ne fais plus partie du programme de la VPLT, je ne sais pas vraiment en quoi consistait la discussion.

Cela ne me pose pas de problème, car je trouve que la solution est accessible et qu'elle tient compte des besoins de chacun. Si l'on considère l'âge moyen des personnalités politiques, on constate que bon nombre d'entre elles prennent de l'âge et n'importe qui pourrait avoir besoin d'une entrée accessible. À l'avenir, nous pourrions même avoir un gouverneur général handicapé. Personnellement, je ne considère pas cela comme un gros problème, mais vous nous

présentez ici deux options. Sur laquelle souhaitez-vous que nous nous prononcions?

**Benoit Dicaire:** Pour répondre à votre question, madame Kayabaga, il s'agit du même escalier. L'un est escamotable, et l'autre est dans son...

**L'hon. Arielle Kayabaga:** Que proposez-vous d'autre, en dehors de cela?

**Benoit Dicaire:** Il s'agissait d'une proposition qui avait reçu l'aval du groupe de travail. Si le bureau décide de changer d'orientation...

**L'hon. Arielle Kayabaga:** Que feriez-vous si le gouverneur général était handicapé? Devrait-il entrer par l'entrée de service? Quelle autre proposition faites-vous à part celles-là?

**Benoit Dicaire:** Il faudrait choisir une autre entrée pour l'accueillir si cet escalier...

**L'hon. Arielle Kayabaga:** Vous proposez une option qui permettrait aux personnes en situation de handicap de passer par cette entrée. Cette proposition qui prévoit un élément d'accessibilité me convient tout à fait, car elle pourrait être empruntée par toute personne ayant un handicap.

À mon avis, il n'est pas judicieux d'appuyer notre décision sur la question de savoir si d'autres dirigeants pourraient ou non avoir un handicap. En effet, nous savons que beaucoup de gens vieillissent et pourraient avoir un handicap. Je pense que le raisonnement approprié est que, si nous pouvons faciliter l'accessibilité, nous devrions le faire. Voilà ce que j'en pense.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Ai-je bien compris que certains souhaitent que le groupe de travail sur la VPLT compare à nouveau sur ce point? Il n'y a pas eu d'entente à ce sujet.

**Chris Warkentin:** On s'est engagé à mettre l'option à l'essai dans un autre édifice. À ce moment-là, nous connaissons plus précisément le coût, et nous saurons si nous obtenons les résultats escomptés et si l'option aura une incidence sur l'architecture des escaliers existants.

Si c'est ce que le groupe de travail s'engage à faire, pourquoi ne pas simplement le réinviter une fois qu'il saura si l'idée fonctionne ou non?

**Jennifer Garrett:** Encore une fois, nous serons heureux de revenir pour vous renseigner sur le projet pilote et sur les coûts.

Pour que vous compreniez bien ce qui se trouve dans vos documents, je précise que l'image que vous m'avez montrée, madame Kayabaga, représente les mêmes escaliers. L'une des images montre les escaliers sous leur apparence au quotidien. Voyez-vous la partie du milieu? C'est là que se trouve le lève-fauteuil. Dans l'image, on tente de le montrer en action.

**L'hon. Arielle Kayabaga:** Si c'était nécessaire, vous le prépareriez à l'avance.

**Jennifer Garrett:** Au quotidien, les marches monteraient directement l'escalier. Puis, lorsque le lève-fauteuil serait nécessaire, la pièce centrale serait abaissée pour ensuite être surélevée.

**L'hon. Arielle Kayabaga:** Juste pour bien comprendre — parce que je pense qu'il y a eu une question sur la dignité de la personne qui pourrait avoir à l'utiliser —, est-ce que le lève-fauteuil serait prêt bien avant l'arrivée de la personne? Elle n'aurait pas à voir l'escalier dans sa forme habituelle avant que le milieu ne soit abaissé. Est-ce exact?

**Jennifer Garrett:** Je laisserais l'équipe responsable des cérémonies décider de la procédure, mais je suppose que ce serait une très bonne idée. On n'aurait ainsi pas à assister à la transformation de l'escalier.

**L'hon. Arielle Kayabaga:** C'est simplement pour protéger la dignité de la personne.

D'accord, cette option me convient.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Nous allons obtenir d'autres commentaires sur cet élément particulier. Hormis cet élément, nous approuvons la conception de l'édifice du Centre et du Centre d'accueil du Parlement.

Nous appuyons la conception intégrée des salles patrimoniales de l'édifice du Centre. Est-ce exact?

Nous appuyons la proposition de projet de tunnels du complexe parlementaire visant à réorienter la conception des tunnels souterrains vers la circulation piétonne.

**Chris Warkentin:** À ce sujet, j'ai été un peu surpris d'apprendre... Je me souviens de l'époque où les tunnels étaient nécessaires pour la manutention du matériel, puis des pressions ont été exercées pour ajouter la circulation piétonne aux tunnels de manutention du matériel. Je crois comprendre que ces tunnels ne serviront même plus à déplacer du matériel. Ils serviront simplement aux piétons. Est-ce exact?

• (1250)

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Je pense que c'est une question de coût, en fonction de la largeur du tunnel. Je crois avoir vu quelque part qu'il en coûterait 150 millions de dollars de plus pour que le tunnel soit suffisamment large pour le transport du matériel. Est-ce exact?

**Benoit Dicaire:** Il y a un bon nombre de mois, SPAC est venu nous voir pour examiner des possibilités d'économies. Nous avons examiné tous les éléments du portefeuille. L'une des possibilités, que l'administration a été invitée à appuyer, consistait à délaissier les tunnels suffisamment larges pour la manutention du matériel et les piétons au profit de tunnels pouvant seulement accueillir des piétons, passant ainsi de six à trois mètres.

Les tunnels constituent un élément important du Parlement. Comme on le voit partout dans le monde, ils contribuent considérablement à la sécurité. L'administration était prête à essayer de trouver des économies. Ce changement permet de réaliser des économies de plusieurs millions de dollars.

Nous pensons que le scénario de l'axe nord-sud pourrait permettre la manutention du matériel. Le transport de matériel est encore très efficace sur l'axe est-ouest grâce au nouveau centre de manutention du matériel qui sera construit au cours des prochaines années.

**Chris Warkentin:** C'était ma question. Il devait y avoir une raison pour laquelle le tunnel était initialement conçu pour la gestion du matériel. Je ne sais pas tout ce qui est transporté sur une base régulière. Il y a probablement une raison derrière ce changement.

**Benoit Dicaire:** L'intention initiale était d'avoir une installation centrale de manutention du matériel pour tout le complexe — sur les axes nord-sud et est-ouest. Certains plans prévoient maintenant des quais de chargement dans l'îlot 2, ce qui élimine la nécessité d'avoir des tunnels plus larges. En effet, nous maintenons certaines capacités d'expédition et de chargement dans ces nouveaux bâtiments.

**L'hon. Andrew Scheer:** Dans le même ordre d'idées, je n'ai pas nécessairement d'opinion arrêtée, mais a-t-on évalué les économies potentielles que pourraient engendrer les tunnels? Je suppose que, grâce aux tunnels, il faudrait moins de courts trajets pour charger et décharger les camions aux installations. Vous avez répondu en partie à ma question dans les commentaires que vous venez de faire sur l'îlot 2. A-t-on déjà évalué ces économies, qui compenseraient potentiellement le coût des tunnels? Pourrait-on réaliser des économies en réduisant les besoins en camions, par exemple?

**Benoit Dicaire:** De nombreuses options ont été envisagées avec Travaux publics. L'une d'entre elles consistait à utiliser les installations, comme l'îlot 2, comme entrée de tunnel au lieu de construire un tunnel devant l'immeuble. C'est l'une des réductions de coûts qui a grandement changé la donne.

D'autres carrefours ont également été réduits pour réaliser des économies dans la conception du tunnel. La largeur du tunnel et le fait que nous rationalisons le transport du matériel d'est en ouest — le concentrant ainsi sur cet axe, et pas nécessairement sur l'axe nord-sud — ont vraiment contribué à réaliser ces économies, qui se chiffrent à des centaines de millions de dollars.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** En ce qui concerne l'aménagement extérieur de l'îlot 2, convenons-nous qu'il s'agit de plans provisoires et qu'on nous présentera des mises à jour à mesure que la situation évoluera?

Corrigez-moi si je me trompe.

**L'hon. Andrew Scheer:** À des fins de clarté, je précise que nous approuvons essentiellement les plans d'étage conceptuels, le programme fonctionnel, mais pas l'aménagement extérieur. Nous ne l'approuvons pas aujourd'hui.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Oui, c'est exact.

Le dernier point concerne les monuments. Où en sommes-nous dans ce dossier?

**L'hon. Steven MacKinnon:** Parlez-vous du monument de la reine?

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Oui, je parle du monument de la reine et du Monument national sur les pensionnats indiens.

**L'hon. Steven MacKinnon:** Je crois que la décision a été prise sur le monument des pensionnats indiens.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** Oui, je comprends, mais il est notamment question d'un groupe d'experts. Approuvons-nous la participation de sénateurs et de députés à un groupe d'experts?

**L'hon. Steven MacKinnon:** Oui.

En ce qui concerne le monument de la reine, comme M. Kmiec l'a dit, M. Nater a été extrêmement convaincant, et c'est avec plaisir que nous appuyons son point de vue tranché.

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** D'accord, nous assisterons donc au retour de la reine.

**Des députés:** Ha, ha!

**L'hon. Francis Scarpaleggia:** D'accord.

Est-ce tout?

Il nous reste quelques minutes. Nous allons poursuivre à huis clos. *[La séance se poursuit à huis clos.]*

---





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>